

**General Conference**

34th session, Paris 2007
Draft resolution

Генеральная конференция

34-я сессия, Париж 2007 г.
Проект резолюции

dr

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Conférence générale

34^e session, Paris 2007
Projet de résolution

المؤتمر العام

الدورة الرابعة والثلاثون، باريس ٢٠٠٧
مشروعات القرارات

Conferencia General

34^a reunión, París 2007
Proyecto de resolución

大会

第三十四届会议，巴黎，2007年
决议草案

34 C/DR.3*
(COM.SHS)
2 octobre 2007
Original français

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire**Amendement au Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5, 2^e version)**

présenté par le **CHILI**

Titre II.A - Programmes :

Grand programme :	III	SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES
Résolution :		03000
Priorité sectorielle biennale :	1	Promouvoir des principes, des pratiques et des normes éthiques utiles pour le développement scientifique et technologique
Paragraphe :		(a) (ii)
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :		Aucune
Source de financement proposée par l'auteur :		-

Modification proposée :

- (ii) renforcer l'action nationale et internationale dans le domaine de la bioéthique afin de diffuser les déclarations adoptées par l'UNESCO en matière de bioéthique (Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme), et de veiller à leur mise en œuvre effective en étroite coopération avec le Comité international de bioéthique ; encourager les débats internationaux et nationaux sur la bioéthique ; soutenir la création de comités nationaux de bioéthique ; veiller au développement de l'Observatoire mondial d'éthique et à la disponibilité de compétences et de matériels d'enseignement ; assurer la coopération internationale dans le domaine de la bioéthique, en particulier par le biais du Comité interinstitutions des Nations Unies et renforcer l'association avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) - Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé - par le biais de son Programme régional de bioéthique établi à Santiago (Chili) ;

* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 27 août 2007.

Note explicative :

Depuis 1994, le Gouvernement du Chili, en association avec l'Université du Chili et l'Organisation panaméricaine de la santé, mène dans la région des Amériques et des Caraïbes des actions portant sur la formation des ressources humaines, l'humanisation de la science et de la technologie, la réalisation d'études et la diffusion de publications. Établir des liens entre l'UNESCO et cette initiative régionale permettrait d'optimiser leurs efforts conjoints.